



Annulation d'une vente automobile

Par **NicoM**, le **07/07/2010** à **23:08**

Bonjour,

Je me permets de laissé une question sur ce forum car je vien tout juste d'acquérir une nouvelle voiture aujourd'hui chez un proffessionelle mais n'en voulant plus, je voudrait savoir quels sont les démarches (qui et comment) à adopter pour annuler la vente sachant que j'ai 7 jours ouvrables pour le faire sans aucun motif et pénalité ? Puis-je faire opposition sur le chèque ?

Dans l'attente de vos réponses

Cordialement.